



Pension alimentaire des enfants

Par **Lisouudu02**, le **14/04/2019** à **23:53**

bjr.mon conjoint a eu 2 enfants avec une autre femme lors d une séparation de 14 ans.depuis qu on a est remis ensemble j si accueilli ses filles en faisant tout pour que cela se passe bien.mais leur mère et moi nous nous détestons et du coup cela n à jamais marché avec les filles 14 et 11ans.depuis 6mois elles ne viennent plus.elles déménageNT a400km.leur mère l est manipule.bref tous les mois on donne 220eu par mois...Alors qu ils ne se voient même plus.je trouve ça dégueulasse car nous on voudrait les accueillir. En fait on est bon qu a payer c est ca?que peut on faire?

Par **youris**, le **15/04/2019** à **10:04**

bonjour,

la pension alimentaire est due même quand le parent ne voit plus ses enfants, elle sert à l'entretien et à l'éducation de ses enfants ce qui est prévu par la loi..

ce n'est pas dégueulasse, c'est l'obligation alimentaire prévue par le code civil.

avant de vous remettre avec votre mari, vous saviez qu'il devait subvenir aux besoins de ses enfants.

salutations